

15/08/2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 août 2016 à 18 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin
Denis Rondeau
Michel Croteau

Sont absents :

Monsieur Jean-René Perron, conseiller et Madame Maylis Toulouse, conseillère.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 18 h 35 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Demande autorisation CPTAQ lots 3 903 919, 4 213 166 et 4 213 167
4. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

**#3 DEMANDE AUTORISATION – CPTAQ – LOTS 3 903 919,
4 213 166 ET 4 213 167**

ATTENDU QUE la compagnie 2738-7422 Québec inc. a confié à la compagnie Excavation Gagnon & Frères Inc., l'exploitation de leur gravière/sablière depuis plusieurs années;

ATTENDU QU' au cours des deux dernières années, l'entreprise Excavation Gagnon & Frères Inc. a exploité le lot 4 213 167 (site 1) dont l'autorisation a été émise en 2009 par la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'exploitation du site 1 est complétée en totalité et le réaménagement de remise à l'agriculture est réalisé à 90% sous la supervision de Mme Christine Ouellet, agronome de la firme SolEco Inc;

ATTENDU QUE les lots visés par cette demande, lots #3 903 919, #4 213 166 et #4 213 167, sont localisés sur des dépôts meubles granulaires ce qui cause un drainage très rapide et rend la culture difficile;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux règlements municipaux;

2016-187

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de recommander à la commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de l'entreprise, Gagnon & Frères Inc., permettant l'exploitation des lots 3 903 919, 4 213 166 et 4 213 167 situés dans la municipalité de Weedon afin qu'ils soient utilisés à des fins de carrière/sablière.

ADOPTÉE

#4

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2016-188

À 18 h 40, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance extraordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général / secrétaire-trésorier
par intérim

Richard Tanguay
Maire